Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260827-2026_10_05-DE

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AOÛT 2026

Date de la convocation :
20 août 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**11**
Votants	**11**

Secrétaire de séance :
Mme Annie BENION

Le **jeudi vingt-sept août deux mille vingt-six à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle communale de Peumerit-Quintin.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Hélène BERNARD, M. René LERAY, Mme Annie BENION, M. Jean-Pierre DEREDEL, M. Mickael HOURMAN, Mme Nolwenn BLOUIN, M. Alan LE ROUX, Mme Riwanon LABASQUE, Mme Bronwenn PINSCHOF, Mme Aela GUILLERMIC, M. Yeltaz PIGUEL.

ETAIT REPRÉSENTÉ :

ETAIT ABSENT :

DÉLIBÉRATION N°2026_10_05
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération D2026_09_08 du 26 juin 2026, validant le devis de l'entreprise MOLLET pour l'agrandissement du columbarium dans le cimetière de Peumerit-Quintin, il est nécessaire d'engager financièrement le montant du devis.

Pour cela Mme la Maire propose d'effectuer une décision modificative au budget comme suit :

Sens	Section	Opération	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D	Invest.	101	23	231	Columbarium	**+ 2 200, 00 €**
D	Invest.	118	21	2131	Toiture salle polyvalente	**- 2 200,00 €**

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260827-2026_10_05-DE

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative telle que prescrite ci -dessus.

AUTORISE Mme la Maire à inscrire cette modification sur le budget 2026.

La secrétaire de séance,
Mme Annie BENION
Adjointe au maire

La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire

